Compte rendu du Comité Technique Académique de L'Isère du 29 mars 2022

Ordre du jour : régulation des postes dans les collèges à la rentrée 2022

Quelques chiffres sur la situation envisagée dans les collèges de l'Isère à la rentrée 2022 :

- 68 suppressions de postes ; 50 créations ; soit **la perte de 18 postes**.
  parmi les 68 suppressions : **35 mesures de cartes scolaires** ***(si vous souhaitez des informations plus précises, contactez-nous)***
- **390 postes en complément de service** à ce jour dont 70 sur postes vacants.
  ATTENTION soyez vigilants lors de vos demandes de mutation !
  si vous souhaitez des informations plus précises, contactez-nous)
- **4 postes partagés sur trois établissements** (3 en allemand, 1 en art plastiques)

- **FO a dénoncé :**
  - **pour les élèves : d'étudier dans des classes surchargées** et bénéficier de moins en moins de l'enseignement en groupes, notamment en sciences.
  - **Pour les personnel :** la suppression de nombreux postes, une augmentation des HSA non souhaitées, l'obligation de devoir effectuer un complément de service parfois très éloigné.
- **FO a dénoncé le nombre trop important de postes en complément de service** en pointant notamment du doigt certains sur des volumes horaires infimes (19% de moins de 4h, 31,5 50% des CS ont moins de 6h.) et parfois sur des établissements très éloignés (70 km en EPS, 98 en Italien, 47 en math, ...). Certaines situations particulières ont été évoquées.
- **FO a rappelé que : 18h constituent un maximum horaire de service et non un horaire minimum**. Combler les emplois-du-temps de nos collègues par des bouts de poste et les lancer dangereusement sur les routes n'est pas concevable.
- **FO a demandé : la création d'un poste d'anglais au collège de Champier** car la somme de trois compléments de services cumulés de 4h, 5h et 9 h correspond à un poste de 18h.
- **FO a dénoncé :**
  - 10 établissements ont plus de 10 compléments de services en particulier 15 à Munch et 14 à Champier. Cela n'est pas sans conséquence sur les emplois-du-temps et fortement les conditions de travail des enseignants.
  - des compléments sont très éloignés 32 CS ont plus de 30 km entre les deux établissements.
  - Le doublement des compléments de service en LPO, 14 en 2021, 28 en 2022.
  - La présence de 10 compléments de service hors du département, 3 en Drôme et 7 en Savoie.

La FNEC-FP-FO demande à ce que les propositions de compléments de service sur des volumes horaires inférieurs à 3 heures soient réexaminés, que l'affectation des compléments de services puissent être discuté avec les enseignants concernés, que les temps de parcours entre deux établissements soient au maximum d'une demi-heure. La FNEC-FP-FO réaffirme son opposition à la politique d'heures supplémentaires imposées aux enseignants, en particulier ceux à temps partiels. La-FNEC-FP-FO réaffirme que les établissements doivent être dotés d'une vraie DG constituée du nombre d'heures nécessaires à son bon fonctionnement et correspondant aux besoins en HP et en HSA.

- **FO a dénoncé la limitation du droit à la mutation :**

35 mesures de cartes scolaires et le passage des stagiaires à 18h vont avoir un effet non négligeable sur les barèmes de mutations. Ce droit est mécaniquement réduit pour tous les enseignants. Cela est encore plus difficile à vivre pour tous ceux qui cherchent à se rapprocher de leur famille, ceux qui espèrent depuis plusieurs années obtenir une meilleure situation, une situation plus stable (les TZR, les enseignants effectuant des compléments de services, ...).

La DASEN ne répond pas aux demandes, elle "note", elle "prend en compte". La DASEN **rappelle que la carte scolaire n'est pas définitive et qu'elle peut être modifiée** en fonction des variations des effectifs des collèges. Des DG vont encore être modifiées d'ici juin.

Résultats du vote concernant la régulation des postes dans les collèges de l'Isère :

- **CONTRE : FO et FSU**
- **ABSTENTION: UNSA et SGEN**

Contactez-nous si vous souhaitez des informations (sur les postes partagés, les mesures de cartes scolaires, les postes réservés stagiaires… les mutations) :